



Troisième réunion de l'Assemblée départementale 2023

Le Département aux côtés des familles et des plus jeunes

« Soutenir les familles, les enfants et les jeunes est une priorité pour le Département. Par ce nouveau Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027, le Département de l'Aube réaffirme ses valeurs de solidarité, d'éducation et de citoyenneté qui constituent le socle de ses interventions », rappelle Philippe Pichery.

Ainsi après avoir proposé de nouvelle stratégie dans le domaine de la solidarité - Feuille de route en faveur de l'insertion (juillet 2022), Stratégie des 1000 premiers jours (septembre 2022), Schéma de l'action sociale de proximité (avril 2023) -, le Pôle des solidarités s'est attelé à travailler sur un nouveau schéma concernant les plus jeunes et les familles.

L'objectif est clair : répondre encore mieux aux besoins de la population auboise dans des domaines qui ont considérablement évolué ces dernières années, et surtout protéger les plus jeunes dès lors qu'ils sont en danger.

Le budget consacré par le Département de l'Aube à ce Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 est de 42,5 M€.

Une journée partenariale avec l'ensemble des acteurs de cette thématique est programmée le 2 octobre prochain. Ce sera l'occasion de faire connaître le contenu de ce schéma, ses principales orientations, les premières traductions et de réfléchir à la façon de rendre les jeunes et leurs familles encore plus acteurs, au cœur de ces politiques.

Le Département de l'Aube, chef de file des solidarités, réaffirme son engagement aux côtés de la jeunesse et des familles aubois

Le Département de l'Aube, par l'intermédiaire de son Pôle des solidarités, actualise l'ensemble de ses politiques publiques liées à la solidarité afin de répondre au mieux aux besoins de la population auboise.

Ainsi après avoir travaillé sur une nouvelle **Feuille de route en faveur de l'insertion** (juillet 2022), puis lancé la **Stratégie des 1000 premiers jours** (septembre 2022) et enfin proposer un nouveau **Schéma de l'action sociale de proximité** (avril 2023), la collectivité se penche désormais sur les familles et les plus jeunes, avec un focus plus particulier sur la protection de l'enfance, à travers un nouveau **Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027**.

Objectif :

- s'adapter aux évolutions législatives et professionnelles et aux besoins des familles,
- faire de la prévention pour repérer le plus tôt possible les dysfonctionnements (troubles divers, handicap ou situation de vulnérabilité voire de danger) et éviter les aggravations,
- sécuriser les parcours des enfants confiés.

■ L'Aube : un territoire qui multiplie les vulnérabilités sociales

Si les Départements ont pour obligation d'établir un « schéma d'organisation sociale et médico-sociale », qui doit en particulier inclure la protection de l'enfance, le Département de l'Aube a choisi de traiter le sujet de manière globale.

Son nouveau Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 propose donc de prendre à bras le corps l'ensemble des domaines liés aux familles afin de mieux protéger les plus jeunes.

Pour répondre encore mieux à ces enjeux, la 1^{ère} étape était de dresser **une carte d'identité sociodémographique du territoire aubois**.

L'Aube est marquée par de nombreuses vulnérabilités sociales qui impactent plus ou moins directement les plus jeunes :

- une **concentration de la population sur l'agglomération troyenne** : 172 900 habitants sur 311 083 ;
- une **population vieillissante**: les + 75 ans représente 10 % des Aubois ;
- une **baisse de la natalité** de 17 % entre 2008 et 2019 et un niveau de naissances annuel qui est passé en dessous des 3000 récemment. Aujourd'hui 29,7% d'Aubois âgés de 0 à 24 ans ;
- **28 960 chômeurs**, dont 9 560 bénéficiaires du RSA (6,3% contre 5,8% au niveau national): parmi eux, **42,8 % sont des jeunes de 15 / 24 ans** (40,4% au niveau national) ;
- **18,9 % des jeunes de 20 à 24 ans peu ou pas diplômés** et non scolarisés (16,5 % au niveau national) ;
- **16,3 % de la population vit sous le seuil de pauvreté** : 27,8% d'entre eux ont moins de 30 ans ;
- de nombreuses familles monoparentales : **un quart des enfants aubois vit dans une famille monoparentale**.

■ L'action départementale en faveur de l'enfance et des familles concertée et en réseau

Pour assurer ses missions de soutien aux enfants et aux familles, le Département de l'Aube s'appuie sur un réseau piloté par son Pôle des solidarités qui maille le territoire avec :

- la PMI, protection maternelle et infantile (dispense des soins médicaux préventifs aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 6 ans, éduque à la santé, propose aux parents un accompagnement adapté à leur situation personnelle, familiale et sociale,
- le Service social départemental (soutien aux familles),
- l'ASE, Aide sociale à l'enfance (prise en charge de l'enfant après la décision de justice),
- le CDE, Centre départemental de l'enfance (prend soin des enfants confiés au Département),
- les établissements d'accueil d'urgence des enfants confiés, les assistants familiaux
- ...

Ensemble, avec les services judiciaires et sanitaires et sociaux, ils ont travaillé pour élaborer ce nouveau Schéma et repérer les grands enjeux qui ont servis de socle à ce dernier :

- **Une meilleure prise en charge des enfants en situation de handicap.**
Sur les 1 803 enfants pris en charge par le Département dans le cadre de la protection de l'enfance, 25 % sont en situation de handicap. Leur cas nécessite une réponse coordonnée des services médico-sociaux, sanitaires et de la protection de l'enfance.
- **L'insertion sociale et professionnelle des jeunes.**
Pour éviter de voir sortir des jeunes majeurs du dispositif de la protection de l'enfance sans solution professionnelle, il faut renforcer l'accompagnement vers l'autonomie, vers le monde travail et vers la sociabilité.
- **La mise en œuvre des mesures administratives.**
Pour accompagner les familles dans leur parentalité et éviter les placements, en renforçant le travail partenarial entre le Département et la justice.
- **L'adoption et le statut des enfants.**
En France, comme dans l'Aube, une faible part d'enfants sont adoptés alors que le nombre d'enfants placés est grandissant. Afin de limiter le placement dans la durée des enfants, une nouvelle commission chargée d'examiner les dossiers de ces enfants est mise en place. Son objectif : proposer des solutions alternatives aux enfants en danger.
- **La mise en place du « projet de l'enfant ».**
Ce projet doit permettre de garantir un suivi du parcours de l'enfant régulier et global, c'est-à-dire dans toutes les dimensions de sa vie : sa scolarité, ses loisirs, sa santé, ses projets, le lien avec sa famille, son insertion dans la société.

A chaque fois, les familles, les parents ou les jeunes ont été associées pour mener ces réflexions. Entendre leurs besoins et les prendre en compte a guidé cette action d'un point de vue méthodologique.

■ Des idées aux actions concrètes : les 5 orientations du Schéma de l'enfance et de la famille 2023-2027

« *Plus on agit tôt, mieux c'est* », ce pourrait être la devise du nouveau Schéma de l'enfance et de la famille 2023-2027.

L'objectif est d'agir le plus précocement possible auprès des enfants et des familles en repérant les premières difficultés, afin de sécuriser leurs parcours et d'évaluer la pertinence des solutions mises en place.

Cinq orientations stratégiques structurent ce nouveau Schéma, avec des actions concrètes :

- Prévenir et repérer les situations de fragilité :

Renforcer le « aller vers » dans un département à dominante rurale avec des problématiques d'isolement en s'appuyant sur les équipes de la PMI (entretiens prénataux, visites à domicile, consultation de nourrissons, bilans en école maternelle...).

Repérer le handicap et les troubles autistiques.

Agir dès les 1000 premiers jours de l'enfant.

Mener des actions de prévention spécialisée dès le plus jeune âge.

Mieux protéger les enfants dans les situations de violence conjugale.

- Promouvoir la qualité et la cohérence du parcours des enfants :

Passer d'une logique institutionnelle à une logique de parcours de l'enfant, qui comprend un diagnostic de sa situation (difficultés familiales, troubles du comportement, conduites à risque, pathologies...) puis l'établissement d'un projet qui peut aller jusqu'à son insertion professionnelle.

Garantir la scolarisation et la lutte contre l'évitement ou le décrochage scolaire.

- Adapter l'offre d'accueil aux besoins des enfants et de leurs familles :

Repenser l'offre et les modalités d'accueil des jeunes confiés à la protection de l'enfance en fonction de chaque cas (fratrie, jeunes étrangers, situation de handicap...) et de leur projet.

Cette offre de prévention, d'accompagnement et de prise en charge des enfants et de leurs parents ne pourrait se faire sans l'implication des établissements et services habilités par le Département (associations Sauvegarde de l'enfance, AJA, Fondation action enfance, Claire Amitié, Assage, AJD, ADAD, Cecref,...).

Adapter cette offre aux 25 % de mineurs en situation de handicap. Pour ce faire, un travail partenarial est engagé avec les autorités sanitaires pour faire entendre le besoin dans notre Département et promouvoir des réponses adaptées.

Mieux prendre en charge les problématiques de violence sexuelles (victimes/auteurs de violences sexuelles, prostitution).

- Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles :

Privilégier la formation des équipes professionnelles inter-institutionnelles afin que chacun possède une culture et des pratiques communes quel que soit l'organisme dans lequel il travaille.

Accompagner l'utilisation du numérique qui vient bouleverser les pratiques chez les jeunes et chez les professionnels.

Les thématiques retenues : l'évaluation des situations, l'attachement, la communication non violente, les notions ethnologiques, l'outil numérique.

- **Renforcer le pilotage de la politique publique de protection de l'enfance :**

Améliorer et simplifier la coordination entre les différentes organisations, services et autres missions (sociales, judiciaires...) qui gèrent la protection de l'enfance.

Au niveau national, une seule entrée : le Groupement d'intérêt public enfance en danger (GIPED).

Au niveau local, une expérimentation pour laquelle le Département de l'Aube s'est portée volontaire : la création d'un comité départemental de la protection de l'enfance qui réunit l'ensemble acteurs (Département, Etat, autorité judiciaire, professionnels, Caisse d'allocations familiales) co-présidé par le président du Conseil départemental et le préfet. Cette nouvelle entité doit permettre de mieux articuler les actions des uns et des autres auprès des familles.